

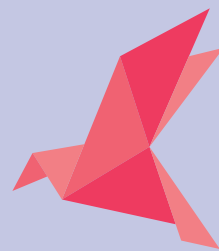
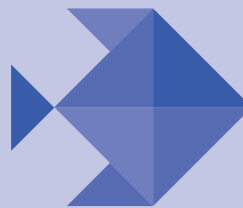
PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL
& PLAN MERCREDI



PEDOTTI



DU MASSIF DU VERCORS





CARTE D'IDENTITÉ

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL (PEDTI)
& PLAN MERCREDI DU MASSIF DU VERCORS

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU PROJET

La convention avec les partenaires institutionnels du PEDTI Vercors à savoir l'Éducation nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de communes du Massif du Vercors est signée pour une durée maximum de 3 ans : 2019 à 2022. Ce cadre contractuel pour le Projet Éducatif Intercommunal a vocation à en être le fondement.

PÉRIMÈTRE GLOBAL DU PROJET

LE PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Le PEDTI concerne l'ensemble du territoire Vercors nord qui regroupe six communes : Autrans-Méaudre-en-Vercors, Corrençon-en-Vercors, Engins, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Lans-en-Vercors et Villard-de-Lans.

LE PÉRIMÈTRE DÉMOGRAPHIQUE

Le PEDTI concerne les enfants de 3-11 ans et intègre les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges, et notamment avec les 11-15 ans.

LE PÉRIMÈTRE TEMPOREL

La Communauté de communes du massif du Vercors a élargi l'ensemble du périmètre des politiques éducatives aux trois temps, à savoir scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Dans cette logique, et dès 2015 lorsqu'ont été posées les bases du premier PEDTI, elle a cherché à intégrer - dès la phase de concertation - l'ensemble des acteurs éducatifs concernés.

Le PEDTI s'applique ainsi à l'ensemble des temps périscolaires proposés par les différentes communes qui constituent l'intercommunalité et sur les temps du matin, pause méridienne, soir des jours scolaires ainsi que les mercredis, le cas échéant, et les vacances.

Ces choix ont l'ambition de poser le PEDTI du territoire Vercors dans une perspective de continuité, de cohérence et de concertation.



PRINCIPES FONDATEURS DU PROJET

LE CONCEPT D'ENFANT ET DU JEUNE, À LA FOIS ÉLÈVE ET CITOYEN

L'enfant et le jeune sont au cœur des préoccupations des politiques publiques de l'éducation. Ils sont considérés dans toutes leurs dimensions.

L'ALLIANCE OU LE PACTE ÉDUCATIF

Les parties prenantes de l'éducation, rassemblées dans le PEDTI, font alliance au service de la réussite de l'enfant et du jeune. Elles se donnent comme ambition de transmettre aux enfants ce qui leur apparaît comme primordial dans un processus d'éducation.

LA CONFIRMATION DES VALEURS ÉDUCATIVES

Les valeurs éducatives, au cœur du premier PEDTI ont été réaffirmées : coéducation, vivre ensemble, citoyenneté.

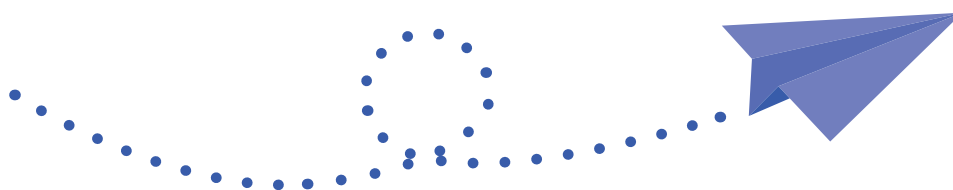
Ces valeurs conduisent l'action au quotidien.

Elles sont déclinées au travers d'un certain nombre de thématiques et d'axes de travail présentés plus loin.

CORRESPONDANT DU PROJET

Le pilotage est confié à la Communauté de Communes du massif du Vercors.

Son service enfance jeunesse et vie locale en assure le pilotage technique et la coordinatrice enfance, Jocelyne Collavet Gianese, la mise en oeuvre et le suivi.



SOMMAIRE

PARTIE 1

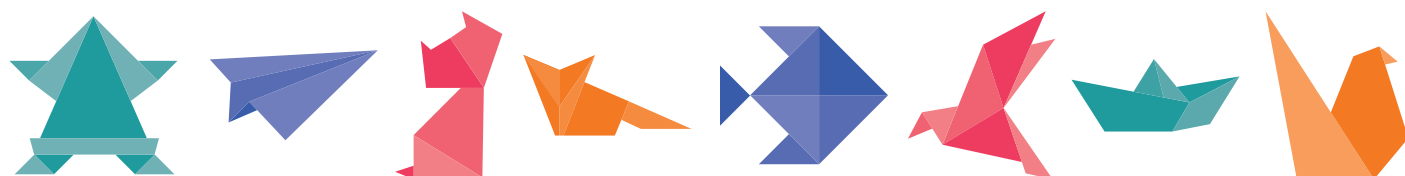
LES ENJEUX DU PEDTI DU MASSIF DU VERCORS 2019-2022 6

I - LE PÉRIMÈTRE DU PEDTI	6
II - L'ÉTAT DES LIEUX	6
1 – L'ORGANISATION SCOLAIRE	6
2 – LES ÉTABLISSEMENTS ET LES EFFECTIFS SCOLAIRES	6
a) Une démographie scolaire à surveiller	6
b) Le nombre d'établissements et le nombre d'élèves	6
c) La scolarisation des enfants en situation de handicap ou malades	6
3 - LE PÉRISCOLAIRE	7
a) Les structures périscolaires	7
b) Les équipes	7
c) L'accueil périscolaire des enfants en situation de handicap	7
4 – L'EXTRASCOLAIRE	7
a) Les accueils de loisirs 3-11 ans	7
b) L'accueil de loisirs collégiens Activ'ados : une passerelle qui fonctionne	9
c) Une communication autour des structures en plein développement	9
III - UN PLAN MERCREDI POUR UN PEDTI RENFORCÉ	10
1 - STRUCTURES CONCERNÉES	10
2 - ENJEUX DU PLAN MERCREDI DU MASSIF DU VERCORS	10
3 - UN PROJET EN PLUSIEURS ÉTAPES	10
IV - LES PARTENAIRES ET COLLABORATIONS DE TERRAIN	10
1 - LES RESSOURCES INTERNES AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL	10
a) La ludothèque intercommunale « jeux m'amuse »	11
b) La médiathèque intercommunale	11
c) Le Réseau Prévention Santé Jeunes	11
2 - LA MAISON DES HABITANTS AGOPOP ET LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ)	11
3 - LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DU CAIRN ET LE CLAP, CINÉMA ASSOCIATIF	12
4 - LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS	12
5 - LA CITÉ SCOLAIRE	12
6 - LE TISSU ASSOCIATIF ET LES AUTOENTREPRENEURS DU VERCORS	13
V - LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS	13
1 - LE PEDTI ET LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)	13
2 - LE PEDTI ET LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (PLACE AUX JEUNES À LANS-EN-VERCORS)	13
VI - LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE : UNE CONFIRMATION POUR 2019-2022	13

PARTIE 2

LE CADRE D' ACTIONS DU PEDTI DU MASSIF DU VERCORS 2019-2022 14

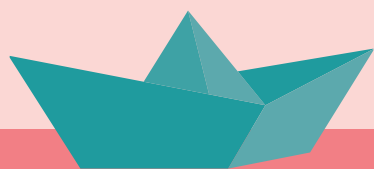
I - LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS DU PEDTI 2019-2022	14
1 - ENJEUX ÉDUCATIFS ISSUS DU BILAN DU PREMIER PEDTI	15
2 - ENJEUX ÉDUCATIFS LIÉS AU PUBLIC VISÉ PAR LE PEDTI	15
3 - ENJEUX ÉDUCATIFS THÉMATIQUES	15
II - LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS ET LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES PROJETS D'ÉCOLE	16
III - L'ANIMATION RENOUVELÉE DE L'ALLIANCE ÉDUCATIVE	16
1 - LE COMITÉ DE PILOTAGE INTER-INSTITUTIONNEL	16
2 - LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET	17
3 - LE PEDTI ET LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS	17
a) Le PEDTi et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	17
b) Le PEDTi et les Conseils d'école	17
IV - LA COMMUNICATION AU SERVICE DU PROJET	18
V - LES SIGNATAIRES DU PROJET	18



ANNEXES

- 1 - TABLEUR DES EFFECTIFS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES DU TERRITOIRE
- 2 - LE MEMENTO DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS 3-15 ANS
- 3 - CONVENTION PEDTI
- 4 - GRILLE DE PRÉSENTATION DU PLAN MERCREDI
- 5 - CONVENTION CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI

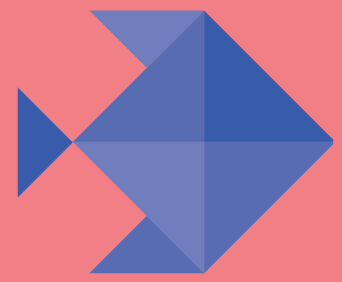




PARTIE 1

LES ENJEUX DU PEDTI DU MASSIF DU VERCORS

2019-2022



I - LE PÉRIMÈTRE DU PEDTI

A l'image du précédent projet éducatif, le PEDTI du Vercors est renouvelé pour une durée maximum de trois ans. Contractualisé en juin 2019, il sera mis en œuvre durant les années scolaires 2019 à 2022. Il concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du massif du Vercors, soit six communes.

II - L'ÉTAT DES LIEUX

1 – L'ORGANISATION SCOLAIRE

A la rentrée 2019, toutes les communes de l'intercommunalité auront une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

2 – LES ÉTABLISSEMENTS ET LES EFFECTIFS SCOLAIRES

a) Une démographie scolaire à surveiller

La démographie scolaire est en baisse et est à l'origine de fermetures régulières de classes sur les différentes écoles. Cela est à mettre en lien avec la baisse de la natalité depuis 2011 puisque le territoire déplore chaque année une trentaine de naissances en moins.

L'attractivité du territoire reste non négligeable, ce qui permet à de nouvelles familles de s'installer mais le solde migratoire reste insuffisant.

De nouveaux programmes de logement en cours sur Villard-de-Lans, Lans-en-Vercors ou Saint-Nizier-du-Moucherotte permettront peut être l'arrivée de nouveaux couples avec enfants en bas âge.

b) Le nombre d'établissements et le nombre d'élèves

L'école publique au cœur de l'éducation

Le territoire compte 1177 élèves répartis sur 7 écoles maternelles et élémentaires :

- ▶ 361 enfants en maternelle
- ▶ 816 enfants en élémentaire

Un tableau en annexe 1 reprend les effectifs scolaires ainsi que périscolaires, détaillés par commune.

Une pédagogie en vogue, un projet privé qui prend forme

Une école maternelle Montessori, agréée par l'Education Nationale, devrait voir le jour à compter de la rentrée 2019 sur la commune de Méaudre.

Cette école, encadrée par deux professionnelles diplômées, proposera d'accueillir 15 enfants âgés de 3 à 6 ans sur du temps scolaire et périscolaire du soir.

c) La scolarisation des enfants en situation de handicap ou malades

Depuis 2005, la loi reconnaît, à tout enfant, adolescent, ou adulte en situation de handicap, l'accès aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et à son maintien dans le cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Son inclusion peut être alors facilitée par l'accompagnement d'un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) ou Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap (AESH), recruté par l'Éducation nationale. Pour se faire, l'enfant en situation de handicap bénéficie d'une reconnaissance par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et fait l'objet d'une notification sur ses besoins. C'est cette notification qui stipule la nécessité de la présence d'un AVS durant le temps scolaire.

Sur notre territoire, une AVS est mise à disposition de chaque enfant répondant de sa présence.

De plus, l'école de Villard-de-Lans accueille une classe ULIS. 11 élèves de 6 à 11 ans y sont scolarisés.

3 - LE PÉRISCOLAIRE

a) Les structures périscolaires

L'organisation et la gestion des services périscolaires relèvent de la compétence des communes. Chaque école propose un service périscolaire. L'accueil des enfants s'organise avant la classe, durant le temps de la pause méridienne et après la classe.

Les structures périscolaires fonctionnent toutes selon une grille tarifaire en fonction du quotient familial.

Les accueils périscolaires de Saint-Nizier, Engins et Corrençon-en-Vercors ne sont pas déclarés auprès de la DDCS.

▶ <i>Le Relais</i> à Autrans / <i>Folie Péri</i> à Méaudre :	7h15-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30
▶ <i>Les Moucherottons</i> à Saint-Nizier :	7h45-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30
▶ <i>La Passerelle</i> à Lans-en-Vercors :	7h15-8h30	11h30-13h30	16h30-19h00
▶ <i>Fun Péri</i> à Villard-de-Lans :	7h30-8h30	11h45-13h20	16h30-18h30
▶ <i>Les P'tits forestiers</i> à Corrençon :	7h30-8h30	11h30-13h30	16h30-18h00
▶ <i>Les Arcs-en-ciel</i> à Engins :	7h30-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30

Le mercredi : en dehors des accueils de la Passerelle et des P'tits Montagnards, un accueil de loisirs complémentaire est assuré à Autrans-Méaudre en Vercors depuis la rentrée 2017, le mercredi de 7h15 à 12h30, par deux professionnelles diplômées, dans les locaux d'Autrans.

b) Les équipes

Chaque équipe périscolaire est composée de personnes qualifiées, directeurs, animateurs (CAP petite enfance, BAFA, BAFD, BPJEPS) ATSEM, correspondants aux critères de la DDCS. Son nombre varie en fonction de l'effectif accueilli.

Les structures réalisent un Projet Pédagogique d'Animation (PPA) conformément aux exigences réglementaires dont les axes sont une déclinaison opérationnelle des orientations globales définies par le PEDTI.

c) L'accueil périscolaire des enfants en situation de handicap

L'accueil périscolaire de l'enfant en situation de handicap est étudié au cas par cas, en fonction des besoins d'accompagnement nécessaires et afin qu'il puisse être pris en charge de façon cohérente et qualitative. L'accueil tient compte également de l'accessibilité des locaux et un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est réalisé ; le lien avec l'équipe scolaire se trouve alors renforcé.

4 – L'EXTRASCOLAIRE

a) Les accueils de loisirs 3-11 ans

Deux accueils de loisirs 3-11 ans sont présents sur le territoire.

L'un, en gestion communale, l'autre géré par l'association *la Maison des Enfants*, ils accueillent les enfants sur les vacances scolaires, voire sur les week-ends, en saison touristique.

L'un est idéalement situé, au centre d'une commune porte d'entrée du territoire, et qui connaît donc les déplacements domicile / travail les plus conséquents.

L'autre est situé au fond du territoire, en cul-de-sac certes, mais au cœur du domaine skiable Villard-Corrençon.

L'un comme l'autre sont fréquentés essentiellement par les familles de leur commune (ou commune adjacente) et jusqu'à la fin 2017, leurs tarifs étaient parmi les plus élevés de l'Isère. Un premier travail mené en concertation avec la CAF de l'Isère et appuyée par la DDCS a permis de revoir la tarification à la baisse. Les tarifs, plus abordables, appliqués depuis janvier 2018 dans chacune des communes ont ainsi permis d'accueillir de nouvelles familles jusqu'alors absentes des effectifs extrascolaires.

D'autre part, des expérimentations ont été menées, notamment avec Autrans-Méaudre-en-Vercors, afin d'amener les enfants des autres communes à fréquenter les accueils de loisirs existants. Ceci a permis de profiter, notamment à *la Passerelle*, d'une mixité entre jeunes appréciée et redonnant tout son sens à la notion d'accueil collectif de mineurs.

La Passerelle, à Lans-en-Vercors : structure en gestion communale. Agréée DDCS et PMI, elle dispose d'un agrément pour 24 enfants de maternelle et 36 enfants de primaire.

Elle fonctionne environ 88 jours dans l'année avec une ouverture sur toutes les vacances scolaires (sauf les deux semaines de Noël et 3 semaines en août) avec un accueil à la journée et un tarif au Quotient Familial. Des forfaits sont proposés en fonction du nombre de jours de présence sur la semaine ainsi qu'en fonction de la fratrie accueillie.

L'accueil du mercredi est également assuré par l'accueil de loisirs, sur un temps désormais défini comme étant périscolaire.

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30 en journée ou demi-journée, avec ou sans repas.

Les principaux axes pédagogiques sont les suivants :

- ▶ Développer l'autonomie à partir de ses propres capacités du moment et des propositions d'activités libre : permettre à l'enfant de grandir.
- ▶ Favoriser la socialisation, l'apprentissage de la vie en collectivité : ensemble.
- ▶ Découvrir et respecter les richesses des relations humaines et de l'environnement : s'ouvrir.
- ▶ Favoriser l'épanouissement individuel dans un climat sécurisant : sérénité.

Les P'tits Montagnards, à Corrençon-en-Vercors : structure gérée par l'association *La Maison des Enfants*.

Les P'tits Montagnards disposent d'un agrément délivré pour 34 enfants (dont 16 maternelles).

La structure fonctionne également durant toutes les vacances scolaires. Elle dispose du Label « Famille plus » ce qui implique, pour son fonctionnement, une ouverture durant l'ensemble de la période touristique hivernale, week-ends compris.

Les enfants, accueillis de 8h00 à 18h30 proviennent pour la plupart de la commune de Villard-de-Lans, qui a conventionné avec l'association pour l'accueil des enfants de la commune.

Un temps de garderie organisé par la mairie dans les locaux scolaires de Villard-de-Lans, ainsi que la mise en place d'une navette viennent compléter le service afin d'en faciliter l'accès.

Les principaux axes pédagogiques sont les suivants :

- ▶ Permettre à l'enfant de construire sa journée de loisirs.
- ▶ Accompagner l'enfant à passer une journée agréable.
- ▶ Proposer un accueil de qualité envers les familles et les enfants.
- ▶ Accueillir tous les enfants sans distinction.

b) L'accueil de loisirs collégiens *Activ'ados* : une passerelle qui fonctionne

L'accueil de loisirs intercommunal et itinérant porté par la Communauté de Communes du Massif du Vercors s'inscrit dans la démarche et les valeurs du PEDTI.

Les intentions éducatives sont les suivantes :

- ▶ Développer la citoyenneté et l'engagement du jeune.
- ▶ Amener les jeunes à être acteurs et non spectateurs de leurs loisirs.
- ▶ Mettre les jeunes en lien avec les projets et les événements phares de leur territoire :
 - En permettant aux jeunes de découvrir leur environnement au moyen de différentes pratiques sportives et culturelles.

- En permettant aux jeunes d'expérimenter différents univers et ainsi découvrir ou redécouvrir leurs capacités.
- En favorisant le vivre ensemble et l'épanouissement de chacun.

Activ'ados fonctionne durant la période scolaire (mercredi, vendredi soir et samedi) ainsi que durant les vacances scolaires. Stages thématiques, séjours longs et accessoires ainsi qu'animations dites de proximité jalonnent son programme d'animation.

En termes de passerelle avec les plus jeunes, les actions sont nombreuses. En premier lieu, les enfants quittant le CM2 peuvent s'inscrire à l'accueil de loisirs dès l'été précédant leur entrée au collège, ce qui permet d'élargir leur horizon avant le grand saut à la Cité scolaire.

Lors du premier PEDTI, un atelier TAP, en lien avec l'accueil de *la Passerelle* de Lans-en-Vercors avait été mis en place sur le dernier trimestre de l'année scolaire.

Enfin, *Activ'ados* a participé à la mise en place du Conseil Municipal de Jeunes de Lans-en-Vercors et prend part aux actions menées sur sollicitation de l'élue référente.

c) Une communication autour des structures en plein développement

Un memento des accueils périscolaires et extrascolaires pour les 3-15 ans, est annexé au présent document (*maquette avant impression - annexe 2*). Il reprend l'ensemble des informations utiles aux familles concernant leur inscription, les horaires d'ouverture, les axes des projets pédagogiques.

Il est le fruit d'un travail mené par la coordinatrice enfance avec l'ensemble des directeurs périscolaires des communes. Son objectif est de faire connaître les structures du territoire et faciliter l'accès à l'information pour les familles.

Il est également un support pour communiquer autour du PEDTI et des valeurs éducatives portées et déployées.

III - UN PLAN MERCREDI POUR UN PEDTI RENFORCÉ

Ce PEDTI est ainsi présenté avec une annexe **Plan Mercredi** en vue d'une labellisation.

1 - STRUCTURES CONCERNÉES

Ce projet s'inscrit naturellement dans une démarche visant à faire vivre les deux accueils périscolaires et de loisirs implantés sur le territoire : *La Passerelle*, à Lans-en-Vercors et les *P'tits Montagnards*, à Corrençon-en-Vercors.

2 - ENJEUX DU PLAN MERCREDI DU MASSIF DU VERCORS

Le **Plan Mercredi** ainsi proposé poursuit les objectifs suivants :

- ▶ Permettre l'accès à une offre de loisirs le mercredi pour tous les enfants du territoire.
- ▶ Favoriser la mixité et la rencontre des enfants des différents villages.
- ▶ Promouvoir l'accueil de loisirs comme un choix et pas seulement comme une solution de garde.
- ▶ Sécuriser le fonctionnement et la santé financière des équipements concernés.

Il s'inscrit dans la continuité d'un projet qui se tisse depuis plusieurs années (expérimentation déjà engagée avec Autrans-Méaudre / *La Passerelle* et solution mise en place par Villard-de-Lans en lien avec les *P'tits Montagnards*).

3 - UN PROJET EN PLUSIEURS ÉTAPES

Au-delà du contenu éducatif et partenarial du projet, présenté par le biais de la grille de la **Charte Qualité plan mercredi**, notre **plan mercredi** comporte deux volets de travail, encore à l'œuvre actuellement :

- ▶ une harmonisations des tarifs (entre structures et sur le territoire) ;

- ▶ la mise en place à plus long terme d'une navette pour aller chercher les enfants dans les hameaux, sur les communes.

Plusieurs réunions de travail, associant les élus et techniciens référents ainsi que la coordinatrice de territoire CAF, Mme Vial, ont déjà été menées en vue d'une harmonisation des tarifs.

Ce rapprochement se fera objectivement progressivement, à l'échelle de deux années scolaires, afin de mesurer les impacts liés à la mise en place d'un tel projet et ainsi ne pas destabiliser des équilibres financiers parfois précaires.

La rentrée 2019 devrait cependant amener une évolution dans les tarifs : chaque structure fera bénéficier à l'ensemble des familles du territoire sa grille tarifaire de référence.

A l'heure actuelle, les arbitrages sont en cours afin que chaque commune du territoire participe financièrement au coût de revient/jeune/jour de chacun des deux accueils collectifs de mineurs concernés.

IV - LES PARTENAIRES ET COLLABORATIONS DE TERRAIN

Le massif du Vercors bénéficie d'un réseau de professionnels et bénévoles socio-éducatifs impressionnant. Entre structures professionnelles, clubs et associations, projets, initiatives citoyennes et organisation d'évènements et temps forts, la vie bat son plein sur le plateau du Vercors !

1 - LES RESSOURCES INTERNES AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

a) La ludothèque intercommunale « jeux m'amuse »

La ludothèque intercommunale met le jeu au cœur de son projet. C'est un véritable lieu de rencontre et de partage, où chacun peut trouver des animations, du conseil. Un lieu de ressource pour les familles avec des temps de jeu en itinérance sur l'ensemble des communes du Vercors .

Des formations au jeu sont proposées aux acteurs éducatifs depuis l'année 2018. Cela participe fortement à la professionnalisation des équipes et la valorisation de leur mission d'animateur. Ils se nourrissent de nouvelles connaissances, gagnent en compétence et améliorent en cela l'accueil réservé aux enfants au quotidien.

Les animateurs de la ludothèque interviennent aussi à la cité scolaire avec les collégiens.

Grâce à la médiation autour du jeu, tous les publics sont accueillis, toutes générations confondues. Véritable partenaire des familles, des structures petite enfance, des accueils périscolaires et accueils de loisirs, la ludothèque fait partie intégrante de la vie éducative et du vivre ensemble.

b) La médiathèque intercommunale

La médiathèque intercommunale qui a ouvert ses portes fin 2015, est située au sein du centre culturel et sportif du *Cairn*, à Lans-en-Vercors. Une équipe de trois bibliothécaires professionnelles accompagnées de bénévoles font vivre l'équipement au quotidien. Cependant, la particularité de la structure est la suivante : elle anime le réseau des bibliothèques associatives du plateau. Au-delà d'une politique documentaire concertée, le projet est porteur d'animations mutualisées, partagées : ateliers hebdomadaires en partenariat avec les classes de Lans-en-Vercors, animations de territoire autour du projet des *Incorruptibles*, animations autour du conte pour les périscolaires, formation à la lecture à voix haute pour les animateurs périscolaires du plateau.

Les bibliothécaires sont des acteurs clés de l'éducation artistique et culturelle sur le plateau.

c) Le Réseau Prévention Santé Jeunes

Le Réseau Prévention Santé Jeunes, porté par le service enfance jeunesse de la CCMV, se compose d'un collège de socio-professionnels et de bénévoles (pédopsychiatre du CMP, assistantes sociales du département, infirmière, CPE et principale du collège, animateur du PIJ et référente famille de

l'Agopop, directrice *Activ'ados*, conseillère du CPEF, représentante des parents d'élèves du collège).

C'est une instance de réflexion et d'action. L'objectif est de prévenir les conduites à risques chez les jeunes et de proposer des actions de sensibilisation, formation à l'ensemble des éducateurs (professionnels comme parents).

Cette instance a élargi son champ d'action aux jeunes de 6 à 11 ans ainsi qu'aux professionnels qui les entourent. En effet, certaines thématiques méritent d'être traitées très en amont du collège ; le harcèlement a notamment fait l'objet d'une grande journée de travail et a rassemblé plus de 70 professionnels (professeurs des écoles, professeurs de la cité scolaire, AED, infirmières, animateurs périscolaires...) autour d'ateliers et d'espaces de réflexion.

2 - LA MAISON DES HABITANTS AGOPOP ET LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

L'Agopop, Maison des habitants, est une association intercommunale dont le siège est situé à Villard-de-Lans et qui compte plus de 600 adhérents.

Cet équipement est une Maison des Jeunes et de la Culture et un centre social, constitués en association d'éducation populaire. Cet équipement « a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire » (Article 1 des statuts).

La Communauté de Communes a délégué une partie de sa compétence jeunesse à l'association, (anciennement dénommée Maison Pour Tous des 4 Montagnes : MPT4M).

Aussi, un Point Information Jeunesse est installé au sein de l'association.

L'agrément maison des habitants, obtenu en octobre 2017 s'accompagne d'une mise en œuvre d'un projet d'actions sociales qui se structure actuellement autour de 4 axes :

- ▶ Accueillir
- ▶ Vivre ensemble
- ▶ Expérimenter la culture
- ▶ Se positionner comme acteur du développement social local.

Dans ce sens, l'association développe actuellement des actions et des réflexions autour de la famille et de la parentalité. Cela en fait un partenaire de travail incontournable.

3 - LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DU CAIRN ET LE CLAP, CINÉMA ASSOCIATIF

Depuis la fin 2015, *Le Cairn*, établissement au sein duquel est établie la médiathèque intercommunale, accueille les associations sportives et culturelles de Lans en leur mettant un certain nombre de salles à disposition (salles de musique, salle de danse, DOJO...). L'équipement accueille également le cinéma associatif *le Clap*.

Ces deux structures font la promotion d'une programmation ecclésiastique, et placent l'offre familiale et jeunesse au cœur de leur projet. Une médiatrice culturelle est chargée de l'éducation artistique et culturelle ; le lien avec les écoles du territoire ainsi que le service périscolaire et extrascolaire de *la Passerelle* est déjà très important.

4 - LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

Depuis plus de 40 ans, le Parc naturel régional du Vercors met son dynamisme au service du territoire.

Ses 5 missions principales sont les suivantes :

- ▶ L'aménagement du territoire,
- ▶ La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel,
- ▶ Le développement économique et social,

- ▶ L'accueil, l'éducation et l'information du public,
- ▶ L'expérimentation et la recherche.

C'est grâce au dialogue et aux nombreuses rencontres avec ses partenaires, habitants et visiteurs, que le Parc est devenu aujourd'hui un outil dynamique pour le Vercors.

Le Parc est actuellement dans une période de révision de sa charte, de son projet de territoire. Dans ce cadre, et en partenariat avec l'Éducation nationale, les services mènent un projet École-Collège. Huit classes du territoire du Parc participent au projet, dont deux classes de Villard-de-Lans.

A plusieurs titres, le Parc est un partenaire incontournable avec lequel il sera nécessaire d'intensifier les liens.

5 - LA CITÉ SCOLAIRE

Avec plus de mille cent élèves, dont près de 100 internes, la Cité scolaire de Villard-de-Lans (collège et lycée) s'inscrit comme l'un des établissements scolaires les plus importants du département. C'est le lieu de rencontre des jeunes par définition. La Cité scolaire ouvre ses portes chaque semaine au PIJ, au PAEJ ainsi qu'aux animateurs d'*Activ'ados*. Les professionnels de la cité scolaire s'inscrivent dans les projets de territoire en fonction de leur possibilité et de leur appétence.

6 - LE TISSU ASSOCIATIF ET LES AUTOENTREPRENEURS DU VERCORS

Plus de 200 clubs et associations sportives et culturelles sont recensées sur notre territoire. Ce sont autant de possibilités d'ouverture, de découverte pour les jeunes.

Aussi, le Vercors - historiquement connue comme une terre de résistance, ou comme une « terre des champions » - n'en est pas moins une terre de tous les possibles.

Cette offre pléthorique, bien qu'intéressante, ne doit cependant pas faire perdre de vue le sens donné au projet et les valeurs défendues.

La coordination du PEDTI est donc essentielle afin de structurer l'offre proposée sur le territoire et pouvoir s'appuyer sur les interlocuteurs justes, pertinents et pédagogues.

V - LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS

1 - LE PEDTI ET LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Depuis 2018, *l'Agopop* propose aux élèves du collège et du lycée ainsi qu'à leur famille, d'intégrer une action d'accompagnement à la scolarité : le dispositif « sortie de CLAS ».

L'accompagnement à la scolarité est régi par une charte nationale. Il s'agit d'une action visant à jouer un rôle « *de complément et de partenaire de l'École, pour autant qu'il se développe dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun et des besoins de chaque enfant, sans se substituer aux obligations de l'État en matière scolaire* ».

Concrètement, c'est un rendez-vous hebdomadaire pour les jeunes, où ils peuvent échanger, s'organiser dans leurs travaux scolaires mais aussi s'impliquer dans des projets qui leur tiennent à cœur.

L'objectif : éveiller leur curiosité de découvrir et d'apprendre de nouvelles choses, le tout dans un climat de confiance et de bienveillance.

2 - LE PEDTI ET LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : PLACE AUX JEUNES À LANS-EN-VERCORS

Depuis 2017 et à l'initiative de l'élue déléguée à la Jeunesse à Lans-en-Vercors, un espace d'échanges et de projets a été créé avec un groupe de 18 jeunes, du CM2 à la 5^{ème}. Ce groupe, appelé « place aux

jeunes » s'apparente à un conseil municipal de jeunes et s'investit dans de nombreux projets à l'échelle de la commune. Il se réunit régulièrement pour faire avancer les projets qui l'anime. Ces jeunes sont et seront de vrais ambassadeurs pour leurs pairs.

VI - LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE EDUCATIVE : UNE CONFIRMATION POUR 2019-2022

Le PEDT, rendu obligatoire par la mise en place des TAP depuis la rentrée 2013, a été travaillé et mis en place par chaque commune du territoire.

Après 3 ou 4 années de recul, la volonté politique a été d'œuvrer au renouvellement du projet en lui donnant une portée de territoire.

Ainsi, c'est un PEDT Intercommunal qui a vu le jour en 2017. Coordonné par le service enfance jeunesse de la CCMV, il fait l'objet d'une réflexion et d'un travail partenarial important, rendu possible par une implication croisée de l'ensemble de la communauté éducative : animateurs, parents, associations, enseignants, élus ont pu exprimer, entre pairs puis tous rassemblés autour de tables rondes (lors d'un forum, puis sur des groupes de travail) les souhaits et attentes en matière éducative pour les enfants du territoire des 4 Montagnes.

Le PEDTI a ainsi été « le prétexte » pour une réflexion éducative concernant l'ensemble des temps de vie de l'enfant, au-delà des temps d'apprentissages propres à l'école et des temps périscolaires du matin et du soir.

Ainsi, la réflexion a essaimé sur :

- ▶ le temps de pause méridienne, temps éducatif à part entière ;
- ▶ les temps d'accueil extrascolaires des enfants de 3 à 11 ans.

Des partages ont également vu le jour avec l'accueil de loisirs pour les collégiens.

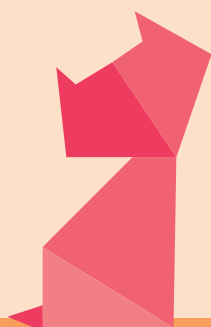
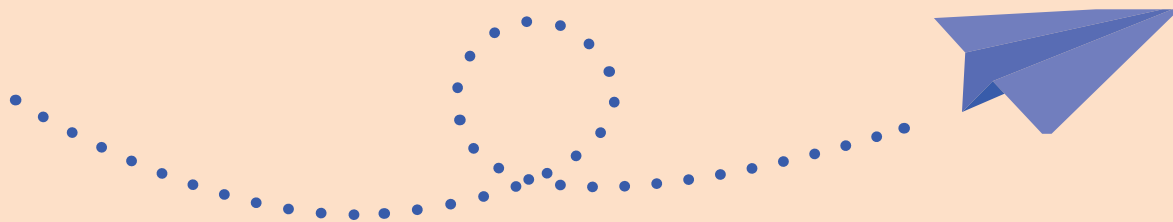
Dans le cadre de la caducité du premier PEDTI et du renouvellement de celui-ci pour la période 2019-2022, le comité de pilotage s'est réuni afin de dresser un bilan de ces deux dernières années de travail et poser les bases pour le PEDTI à venir.

Cependant, le travail important et impliquant qui a été mis en place dès le premier PEDTI est également très récent.

Les acteurs éducatifs ainsi que les élus référents ont réaffirmé le souhait de poursuivre dans la direction prise initialement.

Un temps de bilan ainsi que quelques réunions de travail ont cependant permis d'ajuster le projet.





PARTIE 2

LE CADRE D' ACTIONS DU PEDTI DU MASSIF DU VERCORS

2019-2022



I - LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS DU PEDTI 2019-2022

Ainsi, les 3 valeurs éducatives qui doivent guider l'action de chacun au quotidien ont été réaffirmées : **co-éducation, vivre ensemble, citoyenneté.**

Depuis deux ans, de nombreuses actions ont été menées dans ce sens, et ont permis à chaque acteur de mieux se connaître, de se former, d'accompagner le jeune dans son parcours aux multiples facettes.

Suite au comité de pilotage du 21 janvier 2019, qui a permis de dresser un bilan exhaustif du premier PEDTI, des réunions de travail ont permis de réinterroger le projet, le sens qui lui est donné et la direction prise.

Ainsi, directeurs d'école, élus et représentants de parents d'élèves, par leurs échanges, ont consolidé les bases du PEDTI, et l'ont enrichi par de nouvelles réflexions.

Ce nouveau PEDTI se veut donc le reflet des enjeux de notre territoire comme des enjeux sociétaux.

Il traduit également la volonté des acteurs d'aborder la question de l'éducation dans sa globalité, et non plus « saucissonnée » avec la question des apprentissages d'un côté et du loisirs ou de la citoyenneté de l'autre.

Pour se faire, un outil transversal et pragmatique a été largement plébiscité par l'ensemble de la communauté éducative : il s'agit des compétences psycho-sociales (CPS)

Ainsi, le PEDTI est désormais porteur d'un cadre afin de veiller à la santé de l'enfant, sous tous ses aspects. Les CPS sont placées au cœur du nouveau PEDTI :

Respect et connaissance de soi pour mieux vivre avec l'autre et au sein de son environnement.

Un travail est d'ores et déjà à l'oeuvre avec l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé) ainsi qu'avec l'association de médiation scolaire AMELY, afin d'essaimer le concept sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

Pour répondre aux ambitions du PEDTI, plusieurs enjeux ont été conjointement définis.

1 - ENJEUX ÉDUCATIFS ISSUS DU BILAN DU PREMIER PEDTI

- ▶ Continuer à valoriser la posture, la formation et la mission de l'animateur.

Cet axe, fortement développé depuis ces deux dernières années grâce à la mise en place du poste de coordination du PEDTI doit être poursuivi.

2 - ENJEUX ÉDUCATIFS LIÉS AU PUBLIC VISÉ PAR LE PEDTI

- ▶ Inscrire la jeunesse 11-15 ans dans les axes éducatifs du PEDTI :

L'inscription d'Activ'ados et du collège dans un certain nombre de projets partagés est d'ores et déjà réelle. Inscrire la classe d'âge 11-15 ans dans le PEDTI ne fait qu'entériner une situation déjà en place.

- ▶ Renforcer le soutien à la parentalité :

Le projet de création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent, ainsi que l'action « familles » en plein essor au sein de l'Agopop rendront cet axe possible.

3 - ENJEUX ÉDUCATIFS THÉMATIQUES

- ▶ Favoriser les mixités, par le jeu du rapprochement des accueils collectifs de mineurs concernés par le plan mercredi :

Passerelle et *P'tits Montagnards* sont les structures par lesquelles les jeunes du territoire doivent pouvoir multiplier les rencontres.

- ▶ Promouvoir la santé dès le plus jeune âge :

en s'appuyant sur le Réseau Prévention Santé, ainsi que sur le programme de mise en œuvre des CPS sur tout le territoire.

- ▶ Faire entrer l'éducation dans l'ère du numérique :

la CCMV porte déjà le programme d'équipement numérique de toutes les écoles du territoire (tablettes, ordinateurs, tableaux interactifs...).

En parallèle, le RPS porte des actions de sensibilisation à l'usage du numérique (jeu numérique pour les jeunes, conférences pour les parents...).

L'enjeu est de s'impliquer dans la dimension éducative de ce déploiement, en croisant les regards (intérêt du numérique / risque pour la santé).

L'objectif est de rendre l'enfant acteur de son éveil numérique et le jeune critique sur son usage, ainsi que de rassurer et d'outiller les familles face au monde des écrans et des réseaux sociaux.

- ▶ Promouvoir l'éducation à l'environnement et la sensibilisation au changement climatique :

en s'appuyant sur le Parc Naturel Régional du Vercors ainsi que sur les associations du territoire et en développant des « parcours éducatifs ».

- ▶ Intégrer les enjeux locaux de l'éducation artistique et culturelle :

en s'appuyant sur *le Cairn*, la médiathèque, ainsi que sur les associations du territoire et en développant des « parcours éducatifs ».

- ▶ Promouvoir le jeu comme un outil d'apprentissage et de compréhension du monde :

en s'appuyant sur la ludothèque, qui développe une mission de formation aux acteurs depuis le développement de l'offre inscrite au Contrat Enfance Jeunesse et en développant des « parcours éducatifs ».

Tous ces enjeux doivent permettre de renforcer la participation des enfants et des jeunes au projet.

Ils vont également nécessiter un renforcement de la communication comme la définition d'un programme d'évaluation du PEDTI 2019-2022.

II - LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS ET LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES PROJETS D'ÉCOLE

Les directeurs d'école ont été interrogés par rapport à cette complémentarité, lors d'une réunion d'échange et de préparation du plan Mercredi.

Force est de constater que les écoles ne sont pas encore en mesure de débattre de la complémentarité entre l'école et les temps périscolaires.

Cependant, le dialogue est ouvert et l'ensemble des directeurs présents ont alimenté, comme validé les engagements éducatifs cités plus haut.

Une invitation à la mise en place, en début d'année scolaire, d'une réunion de territoire où tous les directeurs présenteraient à la coordinatrice du PEDTI les projets d'école, a été actée.

De même, chaque service périscolaire pourra prendre connaissance du projet de son école en septembre, avec le fil rouge de l'année pour l'école concernée.

III - L'ANIMATION RENOUVELÉE DE L'ALLIANCE ÉDUCATIVE

1 - LE COMITÉ DE PILOTAGE INTER-INSTITUTIONNEL

Le comité de pilotage se réunira en début d'année scolaire et en fin d'année scolaire, soit 2 fois dans l'année.

Il sera composé des représentants suivants :

- ▶ des élus communautaires en charge de la politique jeunesse,
- ▶ de la coordinatrice du PEDTI et de la responsable du service enfance jeunesse de la CCMV,
- ▶ des gestionnaires des services périscolaires et au minimum de *la Passerelle* et des *P'tits Montagnards*, dans le cadre du plan mercredi,
- ▶ de représentants de parents d'élèves,
- ▶ de l'inspectrice de l'Education Nationale,
- ▶ d'un représentant de la Caf de l'Isère,
- ▶ d'un représentant de la DDCS.

En début d'année scolaire 2019, le comité de pilotage se réunira et devra réfléchir en premier lieu à ses attentes en termes d'évaluation.

Que souhaitent-ils évaluer ? Qu'attendent-ils de l'évaluation ?

A partir de là, une grille sera proposée, assortie d'indicateurs et d'une méthodologie afin de permettre, à l'échelle du PEDTI en cours, de mesurer objectivement les effets du projet.

2 - LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET

Le comité de suivi du projet sera constitué :

- ▶ de la coordinatrice du PEDTI et de la responsable du service enfance jeunesse de la CCMV,
- ▶ des directeurs et/ou animateurs des services périscolaires et au minimum de *la Passerelle* et des *P'tits Montagnards*, dans le cadre du plan mercredi,
- ▶ de représentants de parents d'élèves,
- ▶ de représentants enseignants (directeurs d'école ou enseignants suivant un projet),
- ▶ de représentants des partenaires principaux de terrain sur l'année scolaire en cours.

Il se réunira deux à trois fois dans l'année.

3 - LE PEDTI ET LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS

a) Le PEDTi et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le Contrat Enfance Jeunesse, à l'instar du PEDTI, est géré par le service enfance jeunesse de la CCMV. Cela garantit la cohérence entre les deux projets.

Le CEJ est actuellement en cours de renouvellement pour une dernière période à compter de 2019 et jusque 2022.

Le CEJ a d'ores et déjà permis de promouvoir les engagements éducatifs du PEDTI, par le développement de la ludothèque fortement financé notamment.

De même, l'actuelle réflexion à la mise en place d'un LAEP est suivie et plebiscitée par la CAF de l'Isère. Ce projet sera vraisemblablement inscrit dans les nouveaux projets en développement.

b) Le PEDTi et les Conseils d'école

La coordinatrice et la responsable du service seront invitées à participer aux conseils d'école, en fonction des ordres du jour et notamment afin d'expliquer la teneur du PEDTI, son objet et les actions développées.

De même, un comité consultatif scolaire et périscolaire (développé à l'heure des TAP) sur l'une des communes, sollicite la présence ponctuelle de la coordinatrice lors de ses réunions.

IV - LA COMMUNICATION AU SERVICE DU PROJET

Une attention particulière sera portée à la communication du projet afin de la renforcer.

Le memento en cours de publication et annexé (*annexe 2*) à ce document participe à faire connaître le projet.

De même, l'invitation à participer aux conseils d'école participe aussi à mieux faire connaître le PEDTI.

Le bouche à oreille et la récurrence d'un message clair participera également à diffuser l'information.

D'autres biais de communication resteront cependant encore à réfléchir, en s'appuyant notamment sur les enfants et les jeunes, qui restent les meilleurs prescripteurs.

V - LES SIGNATAIRES DU PROJET

Les signataires du projet sont :

- ▶ le Président de la communauté de communes. Sa signature représente l'accord exprimé par l'ensemble des maires des 6 communes du territoire.
- ▶ le maire de Lans-en-Vercors, pour la partie Plan mercredi et parce qu'il engage la structure municipale de *la Passerelle*.
- ▶ la Présidente et/ou le directeur des *P'tits Montagnards* par délégation, pour la partie Plan mercredi.

Par delà le côté officiel et institutionnel, il y a l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative qui a pris part dès le départ ou en cours de route, à la définition des axes éducatifs et qui mettent tout leur cœur pour le faire vivre au quotidien : animateurs, parents, associations ou partenaires des structures socio-médico-éducatives.

ANNEXES

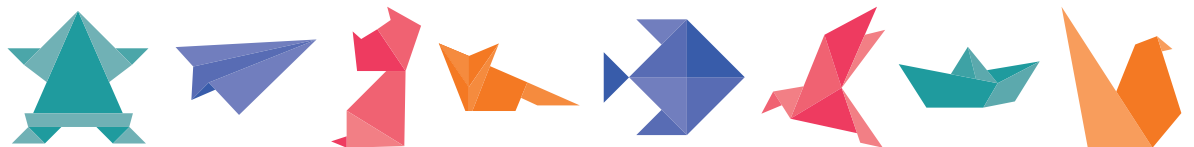
1- TABLEUR DES EFFECTIFS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES DU TERRITOIRE

2- LE MEMENTO DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS 3-15 ANS

3- CONVENTION PEDTI

4- GRILLE DE PRÉSENTATION DU PLAN MERCREDI

5- CONVENTION CHARTE QUALITÉ PLAN MERCREDI





La Communauté de Communes
du Massif du Vercors

Service enfance jeunesse et vie locale

Maison de l'Intercommunalité
19 chemin de la Croix Margot - 38250 Villard-de-Lans
Tél. 04 76 95 08 96